



TOYOTA DREAM CAR
ART CONTEST

Termes et Conditions de Participation

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat ou de frais de participation.
- Etre résident Haïtien.
- Etre âgé de 15 ans et moins à la date limite de soumission des dessins.
- Etre éligible pour concourir dans l'une des trois catégories suivantes :

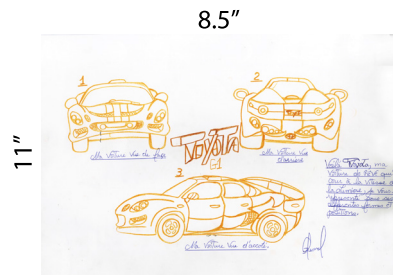
(1) 4 à 7 ans (2) 8 à 11 ans (3) 12 à 15 ans

DESSIN

- Les dessins doivent être soumis sur support papier A3 (11 pouces de largeur x 17 pouces de longueur).
- **Les dessins doivent être réalisés à la main, illustrés en couleur avec un fond (background), et ne doivent pas être créés sur ordinateur.** Tous les papiers sont autorisés et tous les moyens artistiques (toute peinture dont la peinture à l'eau, feutres, crayons de couleur, etc.) peuvent être utilisés pour la création des dessins.
- **Le Participant ne doit écrire aucune information (nom, prénom, description, nom de l'institution scolaire, sceau de son école ou autre) sur le dessin. Tout dessin transmis avec les inscriptions mentionnées préalablement, sera automatiquement disqualifié.**



BON EXEMPLE



MAUVAIS EXEMPLE

- Les dessins déjà publiés, les dessins ayant déjà concouru dans d'autres compétitions et ceux qui enfreindraient les droits de tiers, ne sont pas admis. Pour être éligibles, les dessins doivent être en lien avec la thématique de ce concours.
- Un Participant peut concourir autant de fois qu'il le souhaite, cependant, chaque participation doit être adressée dans une enveloppe séparée à HINOTO S.A. (#25, route de Delmas). Les primes seront limitées à une seule par participation ou par dessin présenté.
- Chaque dessin doit être accompagné d'un bulletin de participation et d'un questionnaire dûment complétés. Ces documents sont disponibles dans les écoles participant au concours et à tous les points de vente de la HINOTO S.A. (#25, route de Delmas, Rte de Frères, Belvil et au #15 Rue Rigaud à Pétion-Ville).

DATE LIMITE DE PARTICIPATION

- Les écoles participantes doivent obligatoirement envoyer les dessins de leurs élèves, au plus tard le 17 février 2017, au Siège Social de la HINOTO S.A., sis au #25, route de Delmas, Port-au-Prince, Haïti.
- Tout participant indépendant (c'est-à-dire tout autre enfant éligible qui ne fait pas partie d'une école particulière) doit soumettre son dessin, au plus tard le 17 février 2017, au Siège Social de la HINOTO S.A., sis au #25, route de Delmas, Port-au-Prince, Haïti.

ANNONCE DES GAGNANTS

- Les résultats des concours seront annoncés par la HINOTO S.A. le 10 mars 2017.